

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis favorable n°046-2024-CR-24062024 de la Commission Recherche du 14 juin 2024,

Délibération enregistrée sous le numéro : **447/2024/RECH**
Conseil d'Administration du 12 juillet 2024

Sujet : Schéma Directeur Science Ouverte

Les six piliers dans le cadre du Schéma Directeur Science Ouverte sont les suivants :

- Pilier 1 : accès libre aux publications scientifiques
- Pilier 2 : ouverture des données de la Recherche
- Pilier 3 : promotion de l'édition ouverte par le modèle Diamant
- Pilier 4 : une nouvelle évaluation de la Recherche
- Pilier 5 : formation à la science ouverte
- Pilier 6 : éthique et intégrité scientifique

Après en avoir délibéré, la mise en place de six piliers du Schéma Directeur Science Ouverte est proposé au vote aux membres du Conseil d'Administration.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 12 juillet 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 16 juillet 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*